



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Programme 2024



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - L'ORGANISATION D'IT05	4
I -Gouvernance	4
A - Les membres de l'Assemblée Générale	4
B - Le Conseil d'Administration	4
C - Les partenaires et personnes qualifiées	5
II – L'Organisation fonctionnelle d'IT05	6
A - Le fonctionnement administratif d'IT05	6
B - L'expertise sur laquelle s'appuie IT05	6
C - Les adhérents d'IT05	8
C - a) Les Communes	8
C - b) Les Intercommunalités	9
C - c) Les Autres Personnes Morales de Droit Public	9
C - d) Les Associations Syndicales Autorisées	10
CHAPITRE 2 – LE BILAN D'ACTIVITE	11
I - La gestion administrative et comptable	11
A - Les réunions du Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale	11
B - La communication de l'Agence	12
C - La centrale d'achats	13
D - Les missions budgétaires et comptables	14
E - Les outils	14
II - Les missions d'assistance	15
A - Les ouvertures de dossiers	15
B - Le formalisation administrative	16
C - Les conventions à la vacation	16
D - Les thématiques	16
CHAPITRE 3 – LE BILAN BUDGETAIRE.....	18
I - Le budget prévisionnel	18
II – L'exécution budgétaire	19
A – La section de fonctionnement – Les recettes	19
B - La section de fonctionnement – Les dépenses	21
III – Synthèse	22
CHAPITRE 4 –PROGRAMME 2024	23
I - Bilan du programme 2023	23
A – Développer les accords-cadres	23
B – Développer des domaines d'intervention	24
C – Des réunions d'information et de réseaux	24
D – Formaliser les partenariats	25
E – Gestion d'IT05	26
II - Programme 2024	27
A - Accueillir de nouvelles ASA	27
B - De nouveaux accords-cadres	27
C – La Communication d'IT05.....	28
D – La Gestion d'IT05	28

En application de l'Article 32 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes Départements et des Régions, codifiés à l'Article L. 511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Département a créé un Établissement Publics administratif en janvier 2014, l'Agence Technique Départementale « Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes IT05.

Le Département et les Communes ont décidé, par la création de cet outil d'assistance technique et d'ingénierie, de mutualiser leurs ressources et leurs besoins afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales, et l'autonomie des collectivités du territoire des Hautes-Alpes.

Les missions de l'Agence sont variées et recouvrent les champs de l'action publique locale. L'agence a pour objet d'apporter à ses adhérents, qui le demandent, une assistance d'ordre technique, administratif, juridique ou financier, et a vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches ou réalisations dans les domaines suivants :

- Aménagement territorial durable (bâtiments, patrimoine routier, voirie, foncier, ouvrages d'art, dossiers énergétiques, etc) ;
- L'assistance juridique ;
- Le montage et la passation des marchés publics, le montage et l'animation de groupement de commande ;
- Numérique, téléphonie, protection des données, cybersécurité ;
- Eau et assainissement (assistance technique, eau potable, eau pluviales, stations d'épuration, etc) ;
- La recherche de subventions et l'aide au montage des dossiers de demande s'y rapportant ;
- L'irrigation agricole et la gestion administrative et comptable des ASA.

Les moyens utilisés sont essentiellement axés sur de l'assistance technique, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. IT05 peut également se constituer en « Centrale d'achats » au sens de la réglementation sur les marchés publics.

Même si le catalogue des prestations est largement évolutif, il est constitué par des missions maîtrisées et largement mutualisables.

- IT05 ne se substitue pas aux maîtres d'ouvrages ni à leurs services. L'Agence aide les collectivités à assumer leurs compétences, soit en complétant leurs savoir-faire sur des points spécifiques, soit en les assistant ponctuellement en appui de leurs ressources humaines et financières.
- IT05 ne concurrence pas les acteurs privés. L'Agence aide les collectivités dans leurs relations avec leurs prestataires, facilite l'émergence des projets sur le territoire des Hautes-Alpes.

CHAPITRE 1 - L'ORGANISATION D'IT05

I -Gouvernance

A - Les membres de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale comprend tous les membres d'IT05, soit les représentants du département, des Communes, EPCI, des ASA et autres personnes morales de droits publics des Hautes-Alpes. L'Assemblée Générale se réunit une fois par an sur convocation du Président.

B - Le Conseil d'Administration

20 élus gèrent l'établissement public

Les titulaires :

<u>Collège des Conseillers Départementaux</u>	<u>Collège des élus locaux</u>
Jean-Marie BERNARD Président d'IT05 et Président du Département des Hautes-Alpes CD du canton de Veynes	Élisabeth CLAUZIER, Maire de Remollon
Valérie GARCIN-EYMÉOUD, CD du canton de Guillestre	Francis CESTER, Maire de La-Bâtie-Vieille
Christian HUBAUD, CD du canton de Gap 3	Gilles CRÉMILLIEUX, Maire d'Orpierre
Alexandre MOUGIN, CD du canton de Gap 1	Roger GRIMAUD, Maire de La Saulce
Gérard NICOLAS, CD du canton de Laragne-Montéglin	Victor BÉRENGUEL, Maire de Savines-le-Lac, Vice-Président d'IT05
Françoise PINET, CD du canton de Serres	Fabrice BOREL, Président de la CC Champsaur-Valgaudemar
Rémi ROUX, CD du canton de l'Argentière-la-Bessée	Fabrice FROMENT, représentant la CC Sisteronais-Buëch
Bernadette SAUDEMONT, CD du canton de Veynes	Jean-Michel ARNAUD, Président de l'AMF05
Gérard TENOUX, CD du canton de Serres	Marc BEYNET, Président de AMR05
Marc VIOSSAT ^{1er} Vice-Président d'IT05 Conseiller Départemental CD du canton d'Embrun	Joël CHAIX, Président de l'ASA d'Aiguebelle et du Luzerot à Chorges

Les suppléants :

<u>Collège des Conseillers Départementaux</u>	<u>Collège des élus locaux</u>
Jean-Baptiste AILLAUD, CD du canton de Tallard	Jonathan LESOEUR, Adjoint à Champoléon
Béatrice ALLOSIA, CD du canton de Saint-Bonnet-en-Champsaur	Jean-Louis ROMETTE, Adjoint à Ceillac
Evelyne COLONNA, CD du canton de Gap 4	Dominique MOULIN, Adjoint à Guillestre et Président de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras

Maryvonne GRENIER, CD du canton de Gap 2	Annie ASTIER-CONVERSEZ, représentante la Communauté de Communes du Briançonnais (Adjointe à Briançon)
Marine MICHEL, CD du canton de Briançon 1	Marcel CANNAT, Président du SIGDEP (Maire de Réotier)
Gaëlle MOREAU, CD du canton de l'Argentière-la-Bessée	
Arnaud MURGIA, CD du canton de Briançon 1	
Lionel PARA, CD du canton de Gap 4	
Éric PEYTHIEU, CD du canton de Briançon 2	
Valérie ROSSI, CD du canton de Chorges	

C - Les partenaires et personnes qualifiées

Les personnes qualifiées sont membres du 3^{ème} collège du Conseil d'Administration, sans voix délibérative.

Il s'agit de :

- La Direction Départementale des Territoires, Service Connaissance, Appui aux Territoires et Sécurité ;
- Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement ;
- Le Payeur Départemental, en qualité de comptable d'IT05 ;
- Le Représentant le Centre de Gestion ;
- Le Président d'IT04.

II – L'Organisation fonctionnelle d'IT05

La Direction d'IT05 est assurée par Madame Stéphanie AYE. Elle coordonne les actions et représente IT05 en interne comme en externe.

La gestion administrative et comptable était assurée par Madame Nathalie Gaultier jusqu'au 31 mars puis par Madame Corine Martini depuis cette date.

Le secrétariat est assuré par Madame Christel BERMOND (mi-temps).

IT05 assure un grand nombre de missions au profit de ses adhérents, mais ne dispose pas de moyens, techniques humains et matériels propres de nature à lui permettre d'assurer ses missions.

Aussi le Département met à disposition son personnel par voie de convention :

- à titre nominatif pour le personnel qui assure le fonctionnement administratif et comptable d'IT05 ;
- à titre non nominatif pour la mise à disposition des services.

A - Le fonctionnement administratif d'IT05

Le personnel permanent nominatif est en effectif de 5 agents administratifs :

- un agent à temps complet et un agent à mi-temps pour assurer la gestion administrative et comptable de la structure ;
- trois agents à temps complet pour assurer la gestion administrative des ASA.

Et par ailleurs :

- un agent, délégué à la protection des données, à 1% ;
- un agent, responsable du service eau, à 1 %.

B - L'expertise sur laquelle s'appuie IT05

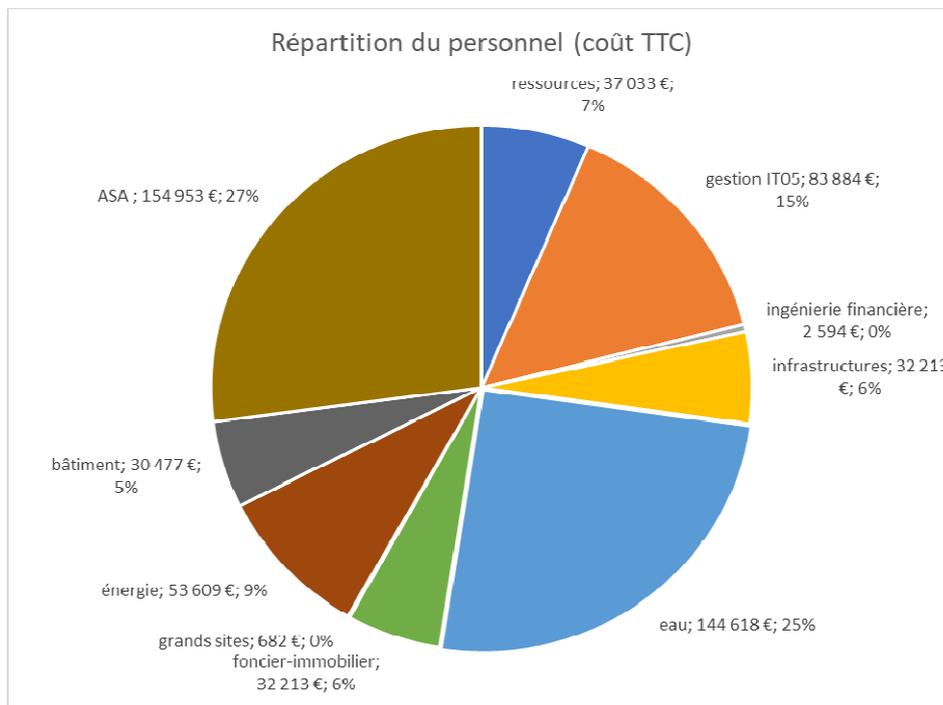
IT05 est organisé au sein du Pôle de l'Aménagement, Développement et Déplacements. Les thématiques y sont développés de façon transversale.

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées par ses adhérents, IT05 fait appel aux différents services du Département des Hautes-Alpes. Cette année, une soixante personnes sont intervenues pour le compte d'IT05.

Une convention générale de mise à disposition des agents intervenants temporairement pour IT05, est signée annuellement. Elle fixe les barèmes d'intervention par demi-journée et par catégorie, étant précisé que les montants sont des coûts chargés TTC :

	Catégorie	€
Technicien	A	167
Technicien	B	117
Technicien	C	94
Administratif	A	151
Administratif	B	107
Administratif	C	89

Le coût de la mise à disposition du personnel (nominatif et non nominatif) se répartit comme suit :



L'année 2023 a été une année intense et de transition pour l'Agence Territoriale IT05 pour plusieurs raisons conjoncturelles et d'autres internes à notre fonctionnement :

Le personnel mis à disposition et principalement :

Les départs :

- Madame Nathalie GAULTIER, gestionnaire IT05, départ à la retraite au 31 mars 2023 ;
- Madame Geneviève MOREL, gestionnaire ASA, départ pour fin de contrat au 28 février 2023
- Monsieur Guillaume LEBARON, chef du service EAU en juin 2023 ;
- Madame Mylène BROCQUET, service Ingénierie, en septembre 2023.

Les arrivées :

- Madame Corine MARTINI, gestionnaire IT05 nommée au 1^{er} mars 2023 ;
- Madame Edith BROCHIER, gestionnaire ASA nommée au 1^{er} mars 2023 ;
- Monsieur Philippe BLANC, chef du service EAU en octobre 2023 ;

Les moyens techniques pour l'Agence :

- un nouvel outil d'enregistrement des demandes d'assistance aux Communes, mis en place au 1^{er} avril 2023 ;
- un nouvel logiciel « GDA » solution de gestion des Finances, mis en place au 1^{er} janvier 2023 ;

C - Les adhérents d'IT05

- Rappel des principes d'adhésion à IT05

Le barème des cotisations, en vigueur en 2023, a été adopté lors de la première Assemblée Générale d'IT05 le 28 janvier 2014 et modifié par le Conseil d'Administration le 1er décembre 2015 et le 25 octobre 2022 ;

4 niveaux d'adhésion sont proposés aux Communes et EPCI :

Missions	€/hab DGF	Plafond
Eau potable	0,15	2 000 €
Assainissement collectif	0,50	6 000 €
Assainissement autonome	0,05	1 000 €
Autres	0,90	10 000 €

Adhésion des autres personnes morales de droit public (hors ASA) :

- cotisation d'adhésion annuelle et forfaitaire de 200 € TTC donnant accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics, aux coûts préférentiels pour la publicité des marchés publics auprès du Dauphiné Libéré et de la Centrale d'Achat ;
- toute autre prestation sera soumise à la vacation par convention.

Au 31 décembre 2023, 237 collectivités adhèrent à IT05 : Le Département des Hautes-Alpes, 159 Communes, les 9 intercommunalités, 16 « autres » personnes morales de droit public et 52 associations syndicales autorisées (ASA).

C – a) Les Communes : 159

159 Communes adhérentes à IT05. Ce chiffre représente **98 % des Communes** du Département des Hautes-Alpes. Il est constant depuis 2021. Deux Communes ne sont toujours pas adhérentes à IT05. Il s'agit de la Commune de Gap et la Commune de Monêtier-les-Bains.

La répartition par strate de population se décompose comme suit :

Communes	Total	Adhérents	Eau		Assainissement		Autres services
			potable	collectif	autonome		
- 1 000 habitants	122	121	98	62	11	120	
entre 1 000 et 5 000 habitants	37	36	31	8	4	35	
+ 5 000 habitants	3	2	0	0	0	2	
	162	159	129	70	15	157	

C – b) Les intercommunalités : 9

Bien qu'adhérents à des niveaux de services différents, voire sur des secteurs partiels, l'ensemble des intercommunalités adhèrent à IT05, même si la Communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance n'adhère que pour l'ancien secteur de la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette au titre de l'assainissement.

- Sept Communautés se partagent, avec les Communes de leur territoire, la cotisation à 0,90 € par habitant DGF, afin d'obtenir des conseils dans tous les domaines que propose IT05 : le Briançonnais, le Pays-des-Écrins, le Guillestrois-Queyras, Serre-Ponçon, le Champsaur-Valgaudemar, le Buëch-Dévoluy et le Sisteronais-Buëch ;
- Quatre Communautés de Communes bénéficient des plafonds à l'adhésion : Briançon, Guillestrois-Queyras, Pays des Écrins et Serre-Ponçon.

Enfin il est rappelé, que pour les Communautés de Communes interdépartementales, l'assiette de cotisation et les interventions sont limitées au département des Hautes-Alpes.

Les adhésions sont stables depuis l'année 2021. Elles se répartissent comme suit :

<i>Eau potable</i>	<i>Assainissement</i>		<i>Autres services</i>
	<i>collectif</i>	<i>autonome</i>	
0	6	7	7

C - c) Les Autres Personnes Morales de Droit Public : 16

Pour l'eau potable :

- le SIVU de Jubéo (Savournon-Le Bersac) ;
- le SIVU de Chaussetives (Espinasses, Rousset, la plaine de Théus et Rochebrune) ;

Pour l'assainissement :

- le SIVU du Moyen-Champsaur (Ancelle, Chabottes, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Saint-Léger-les-Mélèzes et Saint-Michel-de-Chaillo) ;

Pour l'eau potable et l'assainissement :

- le SIEPA de Garde-Colombe et Saléon.

• Les nouvelles adhésions sont :

- Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP) ;
- Le Syndicat à Vocation Multiples de SERRE-CHEVALIER (SIVM) ;

• Les annulations d'adhésion sont :

- Parc National des Baronnies Provençal ;
- Le Syndicat Intercommunal du Haut-Drac pour dissolution du syndicat.

C - d) Les Associations Syndicales Autorisées (ASA) :

- 53 adhèrent à IT05 :
- 43 pour l'ensemble des prestations ;
- 10 pour les prestations techniques uniquement.

Deux niveaux d'adhésion sont proposés :

- assistance à la gestion en fonction du mode de fonctionnement (réseaux gravitaires ou sous-pression) et du nombre d'adhérents, selon le barème suivant :

•Tarifs révisés au 01/05/2023	GRAVITAIRE		ASPERSION
	Forfait	Tarif/adh	Tarif/ha
De 0 à 99 adhérents	404,51 €	3,05 €	
De 100 à 199 adhérents	460,69 €	3,05 €	
De 200 à 399 adhérents	528,11 €	3,05 €	
De 400 à 599 adhérents	606,76 €	3,05 €	
Au-delà de 600 adhérents	674,18 €	3,05 €	
Aspersion < à 500 ha			19,96 €
Aspersion > à 500 ha			13,55 €

Les cotisations des ASA augmentent automatiquement toutes les années du fait de la variation SMIC.

- assistance technique : 120 € TTC/an.

CHAPITRE 2 – LE BILAN D’ACTIVITE

I - La Gestion administrative et comptable

• Les missions administratives

L’arrivée au 1^{er} mars de Madame Corine MARTINI a été menée de manière rigoureuse et structurée. Ce changement est une transition pour la gestion administrative. Il a été la source de nombreux enjeux pour l’organisation. Les principaux enjeux ont été :

- la nécessité de maintenir la continuité des activités pendant la période de transition ;
- adapter les référents et les adhérents dans la mise en place du changement ;
- l’adoption de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes de travail ;
- la gestion des coûts et des délais ;

La coordination administrative, est un élément essentiel de l’activité et du dynamisme d’IT05. Il permet de réaliser, coordonner et d’animer les missions ci-après présentées.

A - Les réunions du Conseil d’Administration et l’Assemblée générale

Le Conseil d’Administration, réuni à trois reprises en 2023, s’est prononcé sur les sujets suivants :

- l’arrêt du compte de gestion ; l’approbation du compte administratif, l’affectation du résultat 2022 ;
- le budget primitif 2023 (BP) et le budget supplémentaire (BS) ;
- les Orientations Budgétaires (OB) ;
- la préparation de l’Assemblée Générales : le rapport d’activités 2022 et le programme 2023 ;
- l’approbation d’une nouvelle convention-cadre pour des prestations récurrentes ;
- les accords cadres ;
- l’accord transactionnel entre IT05 et l’ASA Vallouise-Pelvoux ;
- les conventions de moyens du Département à IT05 ;
- la révision des fiches thématiques de la Mission Grands Sites et Biodiversité et du Numérique.

Le Conseil d’Administration a pris connaissance des conventions signées du fait de la délégation du Président par le Conseil d’Administration. 44 conventions ont été signées en 2023, pour un montant de 79 113,80 € TTC.

L’Assemblée Générale réunie le 13 juin 2023 sur la Commune de Saint-Léger les Mèlèzes a accueilli 80 participants. Le programme proposé :

- Quitus du rapport d’activité 2022 et programme 2023
- Présentation des fiches thématiques :
 - Développement numérique et Activités de pleine nature

- Zoom sur la rénovation énergétique des bâtiments :
 - Réglementation/points d'attention/accompagnement IT05
 - Les financements avec notamment le fonds vert
- Visite du VVF avec M. MARTINEZ Maire de St-Léger-Les-Mélèzes



Une rencontre avec les présidents des ASA a été organisée l'après-midi selon le programme suivant :

- présentation du nouveau Président des ASA, représentant les ASA au CA d'IT05 ;
- présentation de la nouvelle gestionnaire des ASA à IT05 ;
- temps d'échange avec la salle sur :
 - difficultés rencontrées par les présidents d'ASA ;
 - difficultés rencontrées par les gestionnaires ;
 - pistes d'amélioration proposées dans la gestion des dossiers ;

B - La Communication de l'Agence

La communication est effectuée par l'équipe de l'Agence. L'enjeu est de maintenir une information régulière des adhérents sur les missions proposées.

On note la mise en œuvre des actions suivantes sur l'année écoulée :

1. des webinaires dans le cadre du développement de l'offre Numérique :
 - Présentation des offres, télécom, wifi, câblage, marchés et services ;
 - Cybersécurité ;
 - Open Data.
2. trois matinées d'information sur la thématique « Foncier » ;
3. la présence d'IT05, au salon des Maires des Hautes-Alpes qui s'est tenu au Quattro à GAP le 6 octobre 2023 ;
 - l'accent a été mis avec la présence d'agents du numérique afin de présenter le déploiement de la fibre et la couverture mobile



Stand IT05 au Salon des Maires des Hautes-Alpes

4. la participation à l'Assemblée Générale des Maires Ruraux de France qui s'est tenue le 16 septembre à Méreuil.
5. l'ensemble des producteurs d'eau potable effectue, chaque année, une télédéclaration des volumes prélevés et de différents indicateurs relatifs à l'exercice précédent, sur le portail de l'Agence de l'eau. Cette déclaration est obligatoire.
Afin d'aider les Communes dans cette démarche, le service Eau organise, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, une journée d'accompagnement à la télédéclaration.

C - La Centrale d'achats

Depuis sa création en 2014, IT05 joue le rôle de centrale d'achats pour ses adhérents. L'intérêt de la centrale est évident pour les collectivités locales. Celle-ci leur permet de réduire les coûts liés à la procédure de sélection mais, également, le coût des prestations achetées, ainsi que de bénéficier d'une compétence et d'une expertise certaines dans le processus d'achat.

Durant l'année 2023, 5 nouveaux marchés ont été proposés aux adhérents :

1. Fourniture de papier ;
2. Le câblage informatique et télécom ;
3. Hot Spot (Wifi public) ;
4. Le matériel informatique ;
5. Les marchés topographiques par secteur géographiques ;

Ces nouveaux marchés s'ajoutent aux existants :

1. Équipements de voirie ;
 - a. Signalisation verticale,
 - b. Signalisation horizontale,
 - c. Dispositifs de retenue,
2. Télécommunications ;
 - a. Télécommunications,
 - b. Distribution de logiciels E.L.O.D.I.,

- 3.Mission topographiques ;
- 4.Fournitures de granulats routiers ;
- 5.Sel de déneigement.

Le bilan des commandes de l'année 2023 figure en annexe.

Plateforme de publicité AWS et logiciel de marchés publics

Pour rappel, IT05 prend en charge le coût d'adhésion à la plateforme AWS.

L'année 2023 recense 211 marchés publiés par les adhérents d'IT05 sur la plateforme. L'aide à la publication des marchés implique aussi l'assistance de la gestionnaire administrative d'IT05. 10 marchés ont été mis en ligne par la gestionnaire, une vingtaine de plis ont été téléchargés et transmis aux Communes par l'assistance d'IT05 qui a également transmis 64 certificats de téléchargements des plis.

D - Les missions budgétaires et comptables

2023 a été la première année d'application de la M57, référentiel de la comptabilité publique, qui n'a pas posé de difficultés particulières.

En revanche, la mise en place de Grand'Angle, nouveau système d'informations dédié aux finances, a nécessité un long travail de mise au point et quelques semaines de forte tension ;

Référence : bilan budgétaire précis présenté au chapitre 3

E - Les outils

Un outil d'enregistrement des demandes, Gestion de la Relation aux Usagers, (GRU) a été mis en place au printemps 2023, avec l'aide du service Informatique du Département.

Cette nouvelle plateforme de dépôt en ligne des demandes d'assistance a nécessité plusieurs semaines de réflexion sur la conception et la construction. Le déploiement s'est effectué au printemps 2023 avec une promesse de performance et d'efficacité. Plusieurs formations et animations ont été dispensées, en interne, pour les référents. Une communication a été faite à l'ensemble des adhérents.

Une version 2 a été mise en place à l'automne 2023. Elle a permis l'ajout de nouvelles fonctionnalités.

Le bilan de l'année écoulée est positif. L'outil permet de comptabiliser les demandes d'assistance déclarées, soit par les adhérents, soit par les référents pour le compte des adhérents.

La gestion est très appréciée par les référents qui pratiquent habituellement et quotidiennement l'outil, même pour les dossiers gérés en transversalité. L'outil permet également la transmission de documents : Compte-rendu de réunion, Diagnostic, Note Aide à la Décision (NAD), projet de conventions.

Les adhérents déposent en ligne leurs demandes d'assistance. Ils peuvent également compléter l'objet de cette demande par des documents, courriers, photos, plans, etc. Ils ont un suivi du traitement du dossier et de son déroulé, prise en charge, prise de rendez-vous, échange téléphonique, réunions, etc, grâce à un code de suivi personnalisé donné au moment de l'enregistrement de la demande.

Il permet également de visualiser le nombre de demandes par adhérents, par thématiques, par référents et par catégorie d'emploi.

Les temps déclarés dans le GRU sont encore en dessous des temps déclarés à la RH pour le remboursement du personnel non nominatif.

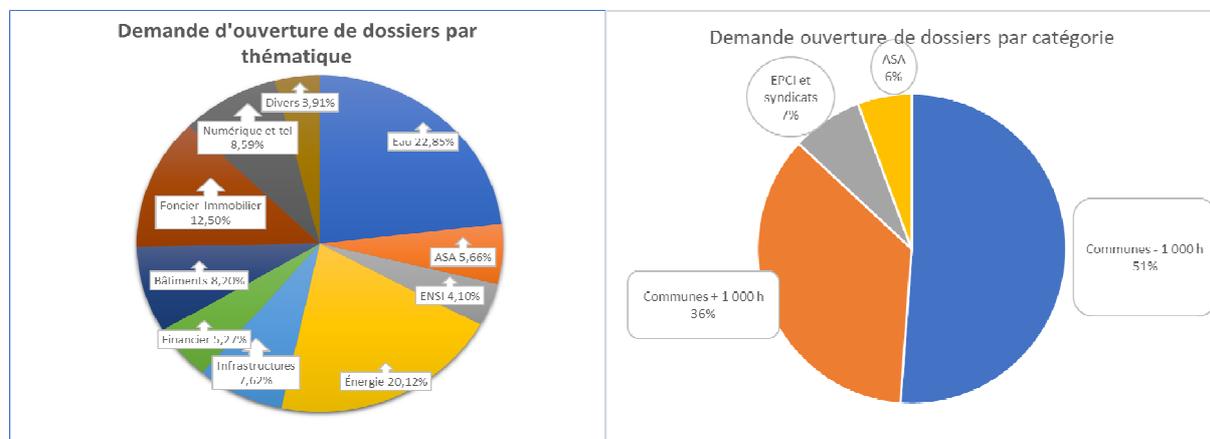
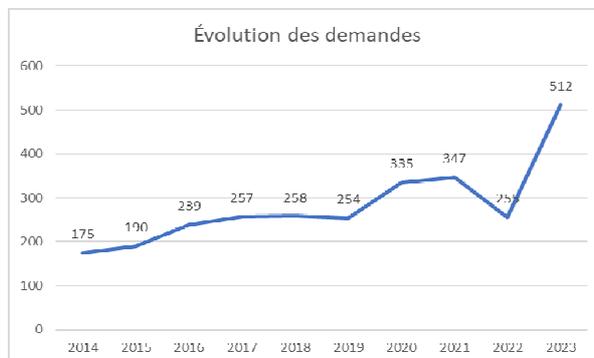
Pour 2024, Il est proposé de rencontrer chaque service pour analyser les écarts.

II - Les missions d'assistance

A - Les ouvertures de dossiers :

Les demandes auprès d'IT05 continuent d'augmenter. Cette année est marquée une forte augmentation des demandes d'assistance avec **512** ouverts contre **255** en 2022.

Cette augmentation peut, sans doute, s'expliquer par une demande croissante d'assistance mais il est probable que le nouvel outil d'enregistrement des demandes permette en plus une grande rigueur



B - La formalisation administrative :

Pour l'année 2023, on compte :

- 71 Notes d'Aide à la Décision (NAD) ;
- 8 diagnostics ;
- 6 audits ;
- 12 compte-rendu ;
- 2 constats visuels d'un état structurel ;
- 4 courriers de report de prise en charge de demande d'assistance ;

Soit un total de 126 courriers d'accompagnement rédigés et signés par le Président pour accompagner l'ensemble des documents de travail. L'année 2022 en comptait 115.

C - Les conventions à la vacation :

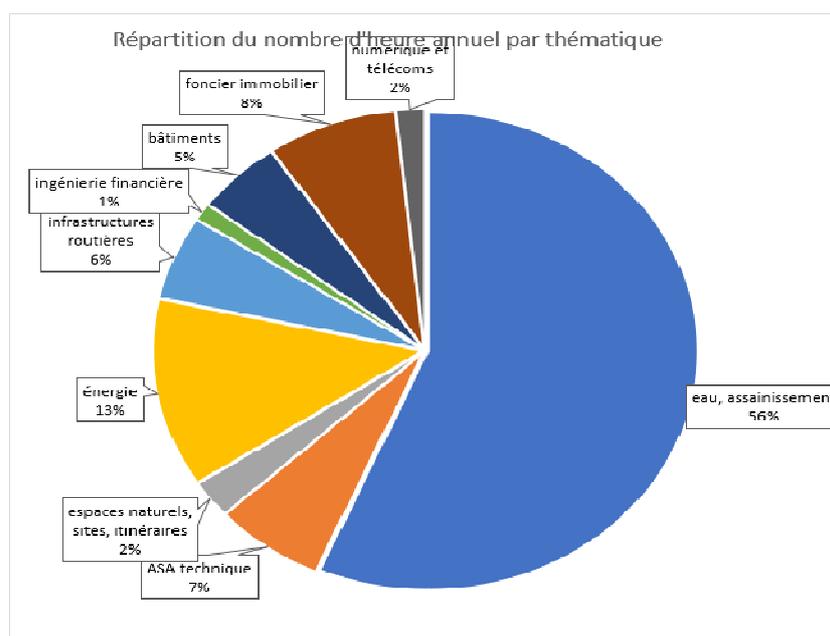
En revanche, on ne compte que 23 conventions signées sur l'année, contre 44 en 2022 et 34 en 2021 et surtout nous constatons, pour l'année 2023, une baisse des recettes sur les prestations à la vacation, avec l'émission de 45 factures, pour un montant de **8 621,65 €**, soit 2% des recettes.

Ce résultat est très inférieur aux prévisions. Plusieurs raisons expliquent cette baisse :

- disponibilité des ressources humaines insuffisantes (service Eau, Énergie,)
- baisse des demandes des collectivités ;
- facturations présentées en fin d'année et reportées sur l'exercice 2024 pour un montant de 3 853,75 €.

Référence : bilan budgétaire précis présenté au chapitre 3

D - Les thématiques :



Ce tableau du temps passé par les agents fait apparaître :

- toujours une forte activité pour la thématique « Eau et Assainissement » ;
- une montée en puissance, pour le Foncier et Immobilier, avec notamment, de nombreuses demandes d'accompagnement à la rédaction d'actes administratifs ;
- les demandes d'études, pour des projets de rénovation thermique, sont en hausses. La crise énergétique vient se cumuler à la crise liée à la hausse de coût de la construction. Une grande majorité des études concerne la rénovation de bâtiments existants, ce qui confirme une volonté des collectivités de réhabiliter les bâtiments publics avant de construire des bâtiments neufs ;
- une stabilité pour les autres domaine d'intervention.

Le travail réalisé dans les thématiques principales est exposé en annexe du présent rapport d'activité.

Y figurent le détail des missions suivantes :

- a. Le service Eau ;
 - Focus Eau potable et Assainissement sur la Commune du Noyer,
- b. Les Infrastructures routières ;
- c. Le Numérique/Télécoms ;
 - Focus sur les Accords-cadres – réalisations
- d. L'Énergie ;
 - Focus sur la Méthanisation et réseau de chaleur sur la Commune de Saint-Bonnet-en Champsaur ;
- e. L'Ingénierie Financière ;
- f. Les Bâtiments ;
 - La réalisation d'un bâtiment abritant la salle multi-activités et la Mairie sur la Commune de Buissard ;
- g. Le service Foncier – Immobilier ;
 - Focus sur les matinées d'information sur la thématique « Foncier » ;
- h. La mission Grands Sites et Biodiversité ;
- i. Les Associations Syndicales Autorisées (ASA) ;
 - Focus sur l'accompagnement de l'ASA d'Irrigation du Buëch.

CHAPITRE 3 – LE BILAN BUDGETAIRE

I - Le budget prévisionnel

Le budget primitif 2023 a été construit sur les bases suivantes :

dépenses	libellé	HT	IT05	ASA
011 0202 611	services (labo, AWS, ARD...)	40 000,00	40 000,00	0,00
011 0202 6135	location mobilière	1 200,00	1 200,00	0,00
011 0202 6161	primes d'assurances	4 000,00	4 000,00	0,00
011 0202 6182	documentation	600,00	300,00	300,00
011 0202 6183	formation	3 500,00	3 500,00	0,00
011 0202 62268	autres honoraires, conseils	500,00	500,00	0,00
011 0202 6234	réceptions	500,00	500,00	0,00
011 0202 6236	catalogues, imprimés, publication	5 000,00	5 000,00	0,00
011 0202 637	autres impôts et taxes	100,00	100,00	0,00
65 0202 6541	créances en non valeur	0,00	0,00	0,00
65 0202 6568	autres participations	1 530,00	1 530,00	0,00
65 0202 65811	licence informatique	5 000,00	0,00	5 000,00
65 0202 65888	mise à disposition personnel	518 070,00	363 070,00	155 000,00
67 0202 673	charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
		580 000,00	419 700,00	160 300,00

recettes	libellé	HT	IT05	ASA
70 0202 70878	prestations à la vacation	60 000,00	55 000,00	5 000,00
74 0202 7473	cotisation du Département	250 000,00	184 700,00	65 300,00
74 0202 7474	cotisations Communes & EPCI	180 000,00	180 000,00	0,00
74 0202 74788	cotisations des ASA	90 000,00	0,00	90 000,00
		580 000,00	419 700,00	160 300,00

Le Conseil d'Administration a voté le **budget supplémentaire** comme suit :

En dépenses : 33.000 €

- ajustement des crédits non consommés sur les comptes 011 : - 13 500 €
- ajustement des crédits prévus, sur les comptes 65 : + 43 400 €
- inscription des crédits au compte 67 (+3 100 €)

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil d'Administration, réunie le 14 décembre 2023, a affecté le résultat du Compte Administratif 2022 de la façon suivante :

- intégration du résultat reporté de l'exercice 2022 provenant du compte administratif 2022 en Recettes - Section de fonctionnement :
Chapitre 74 Reprise des résultats n-1 R002 + 21 112,56 € ;
- intégration de l'excédent de recettes générées par la hausse de la DGF sur l'ensemble de Département revalorisant les cotisations des adhérents (+11 887,44 €) ;

II – L'exécution budgétaire

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT - LES RECETTES

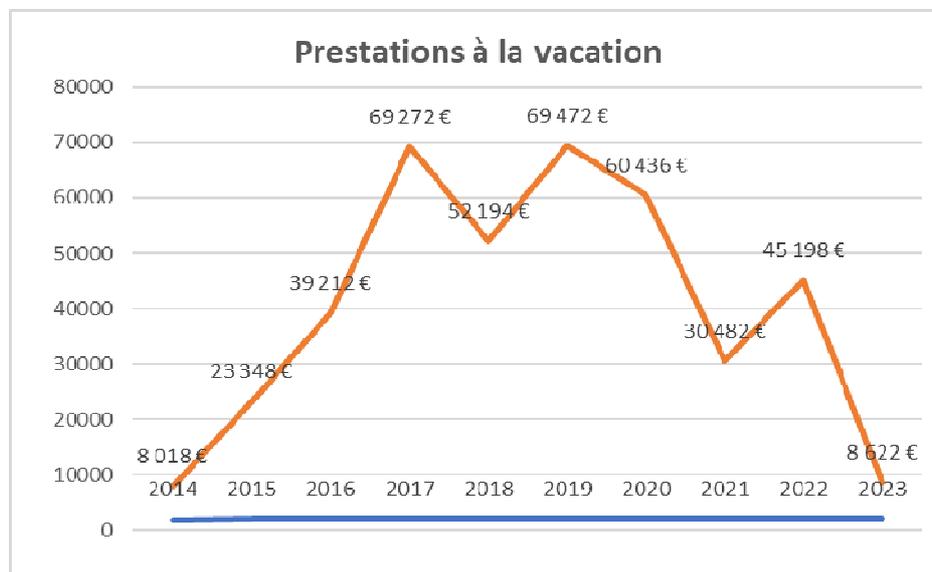
Pour 2023, le total des recettes est de **571 766,90 €**.

Chapitre 70 – Produits services domaine. Ventes diverses

Au-delà des conseils et assistance inclus dans l'adhésion, certaines missions sont payantes et donnent lieu à convention.

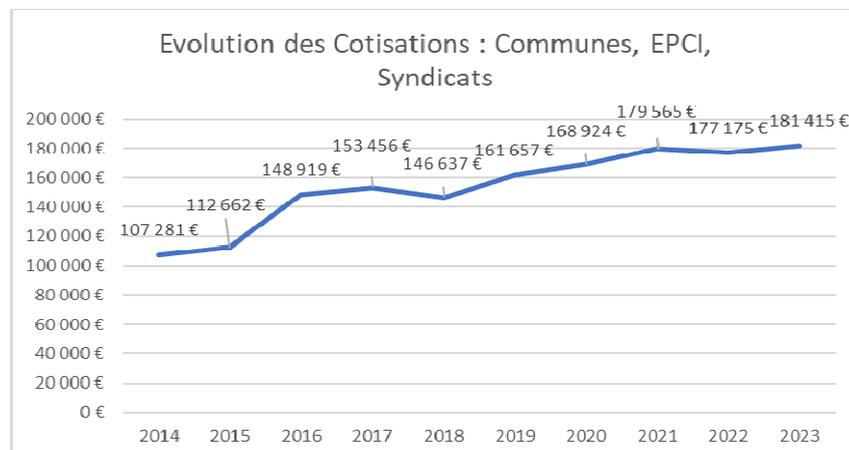
Nous constatons, pour l'année 2023, une baisse des recettes sur les prestations à la vacation, avec l'émission de 45 factures, pour un montant de **8 621,65 €**, soit 2% des recettes.

Ce résultat est très inférieur aux prévisions pour les raisons déjà exposées dans le Chapitre 2 - Bilan d'activité



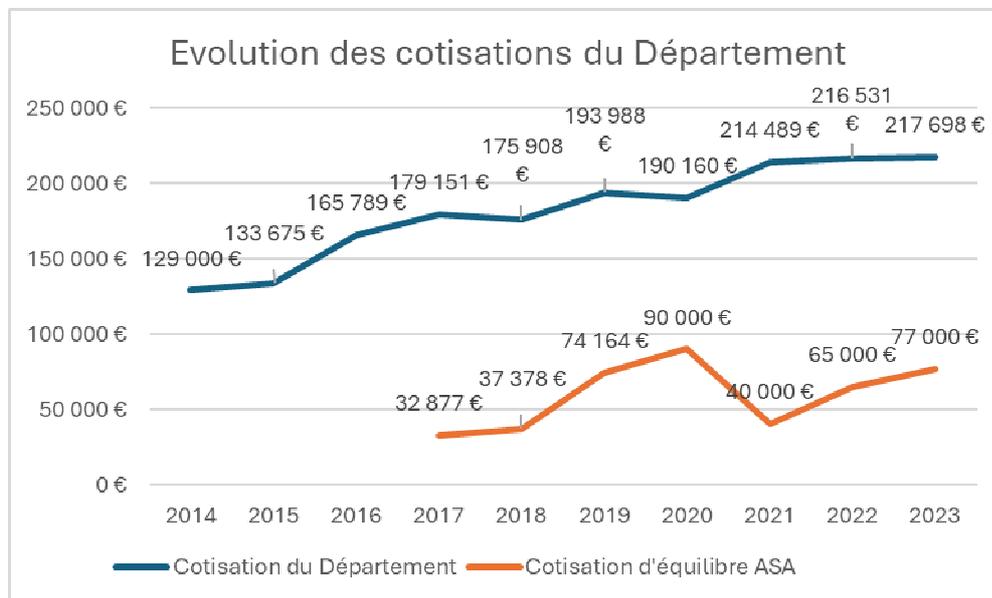
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Il est constitué des cotisations des adhérents (Département, Communes et Structures Intercommunales et autres personnes morales de droits publics) pour un montant de **563 145,25 €**, soit 98 % des recettes.

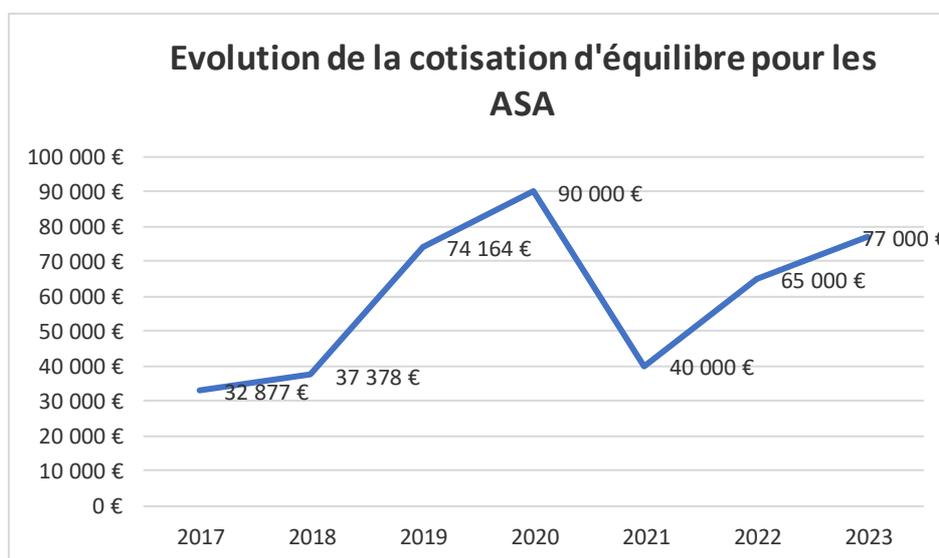


Concernant la participation du Département il est précisé qu'elle se répartit comme suit :

- une cotisation égale à 120% des cotisations des Communes et EPCI ;
- une contribution fixée par le Département pour couvrir les charges de gestion des ASA.



En 2023, le Département a versé une participation d'équilibre d'un montant de 77 000 €. Cette contribution a encore augmenté en 2023 pour parvenir à un équilibre de la part « ASA ».



B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES DÉPENSES

Pour l'année 2023, les dépenses sont inférieures aux prévisions : **514 656,86 €**

I.Chapitre 011 – Charges à caractère général pour un montant de **55 400,00 €**

1. Contrats et prestations de services : **29 160,98 €**

L'essentiel des dépenses concernant les analyses du laboratoire au titre de l'assistance technique de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 15 622,06 €

Les prestations de janvier à novembre ont été imputées au budget 2023. En revanche, les factures de décembre n'ont pas été présentées, d'où la réserve des crédits de paiement.

Les autres dépenses sont notamment constituées de la licence annuelle de la plateforme des marchés publics « AWS » pour un montant de 13 172,25 € et de l'adhésion à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH) pour les services de télécommunications mais également pour l'achat de logiciels pour un montant de 366,67 €.

2. Les primes d'assurances : **3 976,13 €**

Pour couvrir ses activités, IT05 se doit d'être assuré. Deux marchés sont en cours :
- Véhicules en mission : PILLIOT (62) pour un montant de 604,23 € ;
- Protection juridique : JOLY (31) pour un montant de 371,90 € ;

Un préavis a été donné par l'assureur PILLIOT (62) pour la résiliation du contrat responsabilité civile au 31/03/2023. Après consultation, un nouveau contrat a été souscrit auprès de la MMA Gap pour un montant annuel de 3 000 €.

3. La documentation : **419,00 €**

Il s'agit d'abonnement, d'une part au Dauphiné Libéré (109 €) d'autre part au Journal ASA info pour un montant de 310 €.

4. La formation : **150,00 €**

Deux techniciens du service Eau, ont bénéficié d'une formation dispensée par l'Office International de l'Eau pour un montant de 150,00 €.

5. Annonce et insertion : **3 020,00 €**

Ces dépenses concernent les publicités au BOAMP pour des accords-cadres de la Centrale d'Achat : les missions topographiques, les bornes Wi-Fi publics sécurisés, les travaux et fourniture du câblage du réseau informatique et téléphonique du Département, et la fourniture de granulats routiers.

6. Réception : 449,24 €

76,24 € pour l'achat de fournitures consommables sur le stand d'IT05 pour le Salon des Maires ;

373,00 € pour le renouvellement de kakemonos (sur une ligne budgétaire divers) ;

1 110 € pour le stand du Salon des Maires (sur la ligne budgétaire location mobilière) ;

7. Autres impôts et taxes : 104 €

104 € ont été honorés au titre de la cotisation foncière des entreprises.

II. Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante pour un montant de 473 999,31 €

1. Licence : 6 822,91 €

Il s'agit du remboursement au Département, des frais de logiciels pour la gestion des ASA (un abonnement et maintenance auprès de JVS Mairistem).

2. Mise à disposition du personnel : 460 462,03 €

➤ 256 420,36 € pour le personnel qui dispose de conventions nominatives (salaires + charges patronales) dont :

➤ 204 041,67 € pour les autres personnes qui interviennent pour IT05, selon leur déclaration de temps passés et sur la base des coûts par catégorie.

La facturation de ce coût intervient au mois de janvier pour prendre en compte l'intégralité du temps passé sur l'année n – 1. Or, le Département aurait dû facturer la somme de 244 850 €.

La différence entre le montant réel facturé et le montant dû devra être payé en 2024 et imputera le budget 2024.

III – Synthèse

L'exercice 2023 se solde par un résultat excédentaire de **78 222,60 €** :

Ce solde est composé :

- de la reprise des résultats de l'exercice 2022 à hauteur de **21 112,56 €** ;

- d'un excédent de **57 110,04 €** sur l'exercice 2023.

CHAPITRE 4 – PROGRAMME 2024

Il convient au préalable de dresser le bilan des actions spécifiques programmées en 2023

I - Bilan du programme 2023

--- : missions réalisées

--- : missions en cours

--- : missions non réalisées ou non abouties

Plusieurs actions avaient été identifiées dans le programme 2023. Certaines ont pu aboutir, d'autres pas :

A – Développer les accords-cadres

- Marchés topographie

Ce marché de mission topographiques et de géomètre a été découpé en 3 lots et a été attribué à :

- La société « OPSIA » Méditerranée pour le lot sud ;
- Le cabinet « Jacques POTIN » pour les lots centre et nord.

- Marché granulés/bois déchiqueté

Le sondage réalisé en 2022 a démontré l'intérêt du projet, mais il n'a pu être engagé par manque de temps.

- Fourniture de bureaux/papier

En fin d'année 2023, IT05 a mis disposition de ses adhérents un nouveau marché de fourniture de papier avec la société « ANTALIS », leader du marché Français. De nombreuses références, sont disponibles. Est également incluse au marché, une offre de papier recyclé permettant ainsi de respecter l'obligation d'intégration de 40% de papier issu du réemploi. Cf décret 2021-254 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Les fournitures de bureaux seront proposées en 2024

- Téléphonie/informatique

Les accords-cadres concernant la téléphonie (fixe, data, mobile) arrivent à échéance à l'automne 2023. IT05 adhère depuis le 1^{er} janvier 2023, à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH), pour bénéficier de :

- l'accord-cadre « services de télécommunications et prestations associées », jusqu'au 3 janvier 2025 ;
- l'accord-cadre « ELODI - Distribution de logiciels et prestations de services associées », jusqu'au 2 février 2024. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un accord-

cadre IT05, cette adhésion à la CAIH permettra aux adhérents de bénéficier de tarifs avantageux.

- Signalétique et balisage pour les espaces naturels, sites et itinéraires

Le lancement de cet accord cadre a été approuvé par le Conseil d'Administration mais n'a pu aboutir cette année

B – Développer des domaines d'intervention

- Offre numérique

L'objectif sur 2023 est de faire évoluer l'offre numérique avec un panel de services plus large. La fiche « développement numérique » a été mise à jour avec la suppression de « mes démarches en ligne » et la proposition de nouveaux axes d'accompagnement, notamment en matière d'i-inclusion, d'aménagement numérique, de Gestion Relation Usagers (GRU), de cybersécurité, d'open data, de centrale d'achats logiciels et d'accompagnement.

- Activité de pleine nature

L'objectif était également de faire évoluer ce domaine d'activité avec :

Le Développement de l'observatoire de fréquentation des sports de nature ;

Le développement des pré-diagnostic, d'aide à la rédaction de cahiers des charges pour recrutement d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et d'œuvre (MOE).

Le rapport d'activité 2023 démontre clairement que cet objectif a été atteint

C – Des réunions d'information et de réseaux

- Les contraintes réglementaires spécifiques au Département (Loi sur l'eau, Natura 2000, PPR, etc.) mais aussi la gestion des « risques » (notamment risques naturels en montagne).

Des contacts ont été pris avec les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) des discussions ont été engagées sur les attentes et le niveau d'intervention possible. Compte-tenu de la trop grande variété des sujets, aucune proposition concrète n'a pu aboutir.

- Les actes authentiques administratifs (vente/servitude) et leur publication.

Comme développé dans le rapport d'activité, 3 réunions d'information, sur la thématique « Foncier », ont eu lieu sur le territoire et ont mobilisé 80 personnes. Tous les participants, élus, techniciens, secrétaires de Communes et d'Intercommunalités, ont apprécié le programme abordé et l'organisation déconcentrée.

Une dynamique concluante pour IT05 qui a enregistré de nombreuses demandes d'assistances à l'issue de ces matinées d'information

- La Cybersécurité/l'open data

Dans le cadre du développement de l'offre Numérique, IT05 a convié, à l'automne 2023, tous ses adhérents à des webinaire. Pendant plusieurs semaines, au rythme

de 3 jours par semaine, sur une durée de 30 mn, le service du Numérique a ainsi animé des webinaires selon les présentations suivantes :

- Présentation des offres, télécom, wifi, câblage, marchés et services ;
- Cybersécurité,
- Open Data.

La présentation des offres, télécom, wifi, câblage, marchés et services a retenu plus d'attention de la part des adhérents.

Des supports de présentations très détaillés ont permis de suivre les explications des techniciens. Ces présentations ont également été enregistrées et peuvent être réutilisées.

- Sur la thématique Énergie :

- Le CAUE05 a initié un programme d'animation sur l'émergence des quartiers nouveaux. Dans ce cadre, le service Énergie-Forêt-Climat a proposé une matinée pour répondre à la question suivante : « *Quelle énergie pour des nouveaux quartiers ?* » Cette rencontre eu lieu à Chabottes le 2 mai 2023. Les différentes présentations, en salle, ont été suivies par une visite guidée de la chaufferie géothermale et de la toiture photovoltaïque du bâtiment communal.
- Dans le cadre du Grand prix départemental de l'aménagement et de la construction durable le service Energie-Forêt-Climat a organisé un colloque sur « Le solaire photovoltaïque enjeux et opportunités pour les Collectivités » De nombreux adhérents d'IT05 ont participé et ont été particulièrement intéressés par l'autoconsommation individuelle et collective.
- Dans le cadre du contrat d'objectif OCRE (Objectif Chaleur Renouvelable) le service Energie-Forêt-Climat a contribué à la formation organisée par l'Union Régionale des Communes Forestières sur la maintenance de chaufferie bois dans le Dévoluy le 5 décembre 2023.

- Un temps d'échange a été organisé avec les Associations Syndicales Autorisées pour aborder les sujets d'actualité (à la demande de Monsieur CHAIX Joël, nouveau Président)

Ce temps convivial organisé à l'issue de l'Assemblée Générale le 13 juin 2023. a permis d'échanger sur les difficultés rencontrées par chaque Président d'ASA, les pratiques sur le terrain, etc. Les personnes présentes ont émis le souhait de renouveler ces rencontres annuellement.

D – Formaliser les partenariats

Dans certains domaines d'activités, l'offre d'assistance territoriale est multiple. C'est le cas dans le domaine de « l'énergie » pour lequel **Territoire d'Énergie 05** est susceptible d'intervenir, mais également dans le domaine des « bâtiments » où le **CAUE** a également un rôle à jouer.

Afin que l'ensemble des adhérents puissent bénéficier d'un service clair complet et coordonné, **des conventions de partenariats** pour définir les rôles de chacun, sont envisagés avec ces deux structures.

Avec le CAUE aucune convention n'a été formalisée mais le partenariat s'est instauré par des réunions d'échange entre les deux structures (échanges sur les dossiers en cours, les pratiques, etc)

Avec Territoire d'Energie : une convention de partenariat a été signée le 6 octobre 2023 entre le Département des Hautes-Alpes, IT05 et Territoire d'Energie concernant les missions d'animation et d'accompagnement des collectivités dans leur projets de transition énergétique.

E – Gestion d'IT05

- Mise en place d'un outil d'enregistrement automatique des demandes permettant un suivi des dossiers par les référents mais aussi par les adhérents.

Sur la base du cahier des charges établi par IT05, la Direction du Numérique a développé cet outil. Bien que perfectible, cet outil permet d'ores et déjà :

- aux adhérents de demander l'assistance d'IT05 de façon simple et de pouvoir suivre leur dossier
- à IT05 de bénéficier d'un outil de suivi global permettant d'avoir des données fiables (temps passé, demandeurs, thématiques, etc)

- Développement du site extranet d'IT05 pour permettre un meilleur partage de l'information : les adhérents pourraient ainsi retrouver plus facilement les documents dont ils ont besoin (les accords-cadres en cours, les notes sur différents sujets, les fiches thématiques, etc.) mais aussi retrouver des informations sur des sujets d'actualités.

Des réunions avec le service Communication ont permis d'identifier l'emplacement du site et son contenu. La mise en ligne des informations reste à finaliser en 2024.

- Finalisation de la feuille de route sur les évolutions d'IT05 au regard des observations qui ont été apportées à l'audit interne des huit années d'existence d'IT05, avec notamment :

- la mise en place des réseaux de collectivités par strate de population,
Action non réalisée par manque de disponibilité de la directrice et aucun adhérent n'a particulièrement manifesté son intérêt
- une réflexion (avantages /inconvénients/ coût/risques/domaines) sur la possibilité pour IT05 de réaliser de la maîtrise d'œuvre.
La réflexion a été engagée et des contacts ont été pris avec :
 - des agences techniques départementales qui réalisent de la maîtrise d'œuvre
 - les services référents du Département
 - les assureursL'ensemble des éléments doit être formalisé dans un document synthétique

II -PROGRAMME 2024

A - Accueillir de nouvelles ASA (anciennement gérées par la FDSIGE) en gestion administrative et comptable

Au-delà de ses missions historiques de défense des intérêts des ASA, la FDSIGE assurait également la gestion administrative et comptable d'une cinquantaine d'ASA.

Suite à la démission de son président et à des difficultés financières importantes la FDSIGE a indiqué qu'elle ne pouvait plus assurer la gestion administrative des ASA. Aucune structure n'effectue ce travail à ce jour. Il est donc fort probable qu'une majorité d'ASA demandent leur adhésion à IT05.

Cette arrivée massive sera lourde de conséquence

- en terme d'organisation de travail (une personne supplémentaire a minima sera nécessaire) ;
- en terme financier, puisque le Département verse toutes les années une contribution financière visant à équilibrer le budget des ASA.

Le Département a, d'ores et déjà, indiqué qu'il souhaitait assister toutes les ASA qui en feraient la demande. Le recrutement d'un nouvel agent est lancé.

Ainsi, IT05 accueillera toutes les ASA qui en feront la demande.

B - De nouveaux accords-cadres

- géodétection et localisation des réseaux enterrés. Ce marché permettra la reconnaissance, l'identification, le positionnement planimétrique et altimétrique, ainsi que le marquage/piquetage de réseaux souterrains existants afin de préciser les données remontées lors des déclarations de travaux qui sont parfois insuffisantes pour appréhender l'impact d'un projet sur les réseaux.

- Signalétique et balisage pour les espaces naturels, sites et itinéraires

- Granulés et bois déchiquetés pour les chaudières,
- Renouvellement du marché de sel (proposé en vrac et en sacs)
- Actionner les marchés suivants proposés par la CANUT :
 - La téléphonie/abonnement internet/etc
 - Le matériel informatique

C – La communication d’IT05

- Finaliser le site internet d’IT05 ;
- Réunions d’information sur :
 - Energie : La deuxième étape des assises de l’eau, qui se sont tenues le 5 avril 2024, a acté le plan d’action des différentes thématiques dont celles pour l’atelier « Concilier production d’énergie, protection des milieux et multi-usages dans une logique gagnant-gagnant ». L’une d’entre elle va être proposée aux adhérents d’IT05 : « *Sensibiliser et former les collectivités locales et assimilées aux intérêts, enjeux, implications nécessaires pour maîtriser le développement des projets, anticiper et répondre à l’enjeu du multi-usage des cours d’eau, d’aménagement du territoire et de planification des projets* »,
 - Eau : le XXIIème programme d’intervention de l’Agence de l’Eau devrait être préparé cette année, et une communication sera organisée auprès de nos adhérents.
- Concrétiser les partenariats avec :
 - Le Conseil d’Architecture d’Urbanisme et de l’Environnement (CAUE) et la signature d’une convention de partenariat ;
 - Le Territoire d’Energie par la mise en œuvre du protocole signé en 2023 et la production d’un document didactique à l’attention des collectivités.

D – La Gestion d’IT05

- Améliorer l’outil d’enregistrement des demandes ;
- Finaliser le bilan sur la question de la possibilité/opportunité pour IT05 de réaliser des missions de maîtrise d’œuvre.

ANNEXE AU RAPPORT D'ACTIVITES 2023

CENTRALE D'ACHAT

Les marchés de la Centrale d'Achat sont exécutés par émission de bons de commande successifs, selon les besoins. Le bon de commande est le document écrit adressé par la personne responsable du marché au titulaire du marché ; il précise les prestations décrites dans le marché dont l'exécution est demandée et en détermine la quantité.

1 – Marché de fourniture de sel de déneigement : Société **Rock**

- 22 Communes ont commandé du sel de déneigement en vrac. Cela représente une quantité de 1 771,34 Tonnes. Le prix varie de **48,50** à **63 € HT/tonne**, en fonction de la localisation de la commande (nord/centre/sud)

2 – Marché de Signalisation horizontale : Société **Proximark**

- 13 Communes et 2 Communautés de Communes ont passé des commandes. Cela représente un montant total de **38 808,30 €**

3 - Marché de Signalisation verticale : Société **Signaux Girod** :

- 99 Communes, 6 Communautés de Communes et le Département ont passé des commandes. Cela représente un montant total de **933 033,97 €**

4 - Marché de Dispositifs de retenue : Société **Agilis**

- 1 Commune a passé une commande pour un montant de **5 500 €** ;
- Les commandes sont globalement passées par le Département pour un montant total de **464 570 €** réparties selon les Antennes Techniques suivantes :
 - Antenne Technique de Briançon ;
 - Antenne Technique de Eygliers ;
 - Antenne Technique de Saint-Bonnet-en-Champsaur ;
 - Antenne Technique de Gap ;
 - Antenne Technique de Veynes ;
 - Antenne Technique de Laragne ;

ANNEXE AU RAPPORT D'ACTIVITES 2023

BILAN PAR PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION

A - LE SERVICE EAU :

Au-delà des missions dites à l'adhésion pour améliorer la connaissance et l'expertise des services communaux et intercommunaux dans les domaines de l'eau-potable et de l'assainissement collectif (visites SATEP, visites et audits SATESE), les agents du service EAU sont également intervenus sur des projets d'envergure pour le territoire des Hautes-Alpes.

Les Missions à l'adhésion :

- ✓ Visites SATEP pour mise à jour de la base de données départementale « eau-potable » : 34
- ✓ Visites SATESE pour améliorer la connaissance et l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif des collectivités : 88 avec analyses + 38 sans analyses
- ✓ Audits des équipements d'autosurveillance des systèmes d'assainissement collectif des collectivités (réseaux, déversoirs d'orages, postes de refoulement et stations d'épurations) : 14
- ✓ Missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la recherche de Bureaux d'Études (Schéma Directeur d'Adduction d'Eau-Potable et Schéma Directeur d'Assainissement)
- ✓ Appui à la gestion durable des services :
 - Rédaction de règlements de services ;
 - Rédactions de rapports sur le prix et la qualité de service ainsi que l'enregistrement des données SISPEA (Observatoire de l'eau et de l'assainissement).

Concernant les missions à la vacation :

- ✓ Missions techniques « assainissement non collectif » : 47 dossiers
 - Contrôles de conception ;
 - Contrôles de bonne exécution des travaux ;
 - Diagnostics vente.
- ✓ Bilans 24h sur les stations d'épuration de capacité < 2 000 E.H ;
- ✓ Missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la recherche de maîtres d'œuvres travaux (eau-potable et assainissement collectif) : 11 CCTP réalisés pour AEP

Focus Eau Potable et Assainissement la Commune du Noyer :

Ces dernières années, les techniciens du service ont effectué plusieurs missions d'accompagnement pour la Commune du Noyer.

En eau potable, la Commune a été assistée, dès 2023, dans un projet de grande ampleur qui prévoit de moderniser l'ensemble du système de production et de distribution de la Commune :

- mise en place d'un forage ;
- création d'un nouveau réservoir et d'un traitement Ultra-Violet ;
- et reprise d'une grande partie du réseau d'eau potable).

Les travaux permettront d'améliorer le rendement du réseau de 53,5 % à 92 %, soit un volume économisé estimé à 40 000 m³ / an, de sécuriser la ressource et de préserver la qualité de l'eau distribuée. Les travaux débuteront sur l'année 2024.



En assainissement, la Commune du Noyer a été accompagnée dans la recherche d'un maître d'œuvre pour la remise aux normes de l'assainissement. Les travaux ont consisté à rénover le réseau de collecte des hameaux de la Guinguette et des Évarras et à remplacer les deux ouvrages d'épuration des hameaux du Serre et du Moulin par un ouvrage commun d'une capacité de 400 E.H.

Chantier de construction de la STEP sur la Commune du Noyer

La Commune du Noyer a su prendre en compte les problèmes qu'elle avait sur son territoire en termes d'assainissement et d'eau potable. Elle a engagé une politique volontariste pour limiter les effets du dérèglement climatique et ainsi préserver la qualité des milieux aquatiques et anticiper la raréfaction de la ressource en eau

B – LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Les infrastructures routières ont vu le nombre d'ouverture de dossier se stabiliser, avec 37 dossiers ouverts en 2023 contre 39 en 2022. On remarque moins d'ouverture de dossier au premier trimestre, probablement à cause de la prise en main du nouvel outil d'enregistrement des demandes.

La thématique de la sécurité routière reste la plus prégnante puisqu'elle représente 40 % des dossiers ouverts. En effet, de nombreuses Communes souhaitent pacifier la circulation dans leur agglomération et optimiser les délimitations de l'espace public pour les usagers de la route, les piétons et autres mobilités douces.

Suite à la genèse du Programme National Pont par le CEREMA, les Communes éligibles ont désormais une meilleure visibilité sur leur patrimoine et sollicite de manière grandissante l'accompagnement d'IT05 pour définir les travaux de réparation nécessaire. L'arrivée, début 2023, d'un nouveau Chef de Projet Ouvrages d'Art dans les rangs du Département fut la bienvenue.

Enfin, on dénombre plusieurs dossiers liés au classement de voiries communales et chemin ruraux nécessitant une collaboration avec le Service Foncier et Immobilier et une analyse précise sur site parfois difficile à intégrer dans le plan de charge des agents du Département.

C – LE NUMÉRIQUE/TÉLÉCOMS

En 2023, la DNUMRC a élargi son offre d'accompagnement en proposant des services au plus proche des adhérents et en désignant un agent référent sur l'ensemble des thématiques numériques.

Cet accompagnement élargi porte sur l'open data, l'inclusion numérique ou la téléphonie mais également la réalisation d'audits portant sur la cybersécurité ou les installations et infrastructures informatiques et/ou téléphoniques.

Plusieurs audits ont été réalisés en 2023 par les agents de la DNUMRC et se sont déroulés, pour certains, sur plusieurs jours. Pour chaque audit un compte-rendu est rédigé ainsi que des préconisations.

Un accompagnement a également été proposé aux adhérents lors du passage au nouveau marché télécom avec une formation à distance.

Enfin, la communication autour de ces offres numériques a été renforcée avec l'organisation de webinaires sur l'Open Data et la cybersécurité, la réalisation de brochures et catalogues descriptifs ainsi qu'une mise en avant des nouveaux services lors du Congrès des Maires des Hautes-Alpes en octobre 2023.

En 2023, ce sont environ 170 heures qui ont été mises à disposition d'IT05 pour répondre aux demandes des adhérents dans les domaines :

- des télécoms, dans le cadre de l'accord-cadre de téléphonie IT05
- de l'aménagement numérique (raccordement à la fibre, avis baux antennes...)
- des logiciels : avis sur applications métiers...
- Audits : avis sur l'organisation des systèmes informatiques ou leur sécurité
- Autres : achat de matériel informatique, suivis des dossiers administratifs...

Les accords- Cadres – Réalisations

Sous l'impulsion de la DNUMRC, IT05 a adhéré à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH) en début d'année 2023, pour bénéficier de :

- l'accord-cadre « services de télécommunications et prestations associées », jusqu'au 3 janvier 2025 ;
- l'accord-cadre dénommé « ELODI - Distribution de logiciels et prestations de services associées », jusqu'au 2 février 2024

Parallèlement 4 consultations ont été lancées par les services de la DNUMRC :

- « Travaux et fourniture du câblage du réseau informatique et téléphonique sur le département des Hautes-Alpes pour la centrale d'achat IT05 » ; l'accord-cadre a été notifié le 7 décembre 2023
- « Bornes de Wi-Fi public sécurisé pour la centrale d'achat IT05 » ; l'accord-cadre sera notifié en 2024
- « Fourniture de papier reprographie en ramettes et d'enveloppes et de pochettes sur le département des Hautes-Alpes pour la centrale d'achat IT05 » ; le lot n°

1 : papier reprographie standard, recycle, couche et autocopiant a été notifié le 21 novembre 2023

-« AWS - Licence multi-collectivités, maintenance et prestations à l'échelle du département des Hautes-Alpes pour la centrale d'achat IT05 » ; l'accord-cadre sera notifié en mars 2024

Des flyers ont été réalisés par le service Numérique afin de présenter ces différents accords-cadres aux adhérents d'IT05.

D – LE SERVICE ÉNERGIE-FORET-CLIMAT

Contexte

La hausse démesurée du coût de l'électricité, la sensibilité des élus locaux pour réduire l'empreinte carbone du patrimoine et des services des collectivités dont ils ont la responsabilité, les obligations réglementaires à respecter, afin de réduire la consommation énergétique bâtiments publics, les interdictions d'installer des chauffages à partir d'énergies fossiles, la potentielle interdiction de louer des logements, au regard de leurs étiquettes énergétiques, le lobbying des opérateurs énergétiques, la médiatisation ainsi que l'intérêt pour le photovoltaïque ou les pompes à chaleur, l'application de la loi d'accélération des énergies renouvelables, l'obligation d'équiper des parkings d'une certaines tailles d'ombrières photovoltaïques, les programmes portés par le Département (ACTEE SEQUOIA et OCRE notamment) sont autant de paramètres qui expliquent le nombre de nouvelles sollicitations, leur diversité et la complexité de certains dossiers en cours.

Bilan quantitatif

En 2023, une centaine de dossiers ont été suivis sur cette thématique :

- Élaboration de notes d'opportunités ou de l'accompagnement pour la réalisation de pré-diagnostic, d'audits énergétiques, d'un suivi des consommations de bâtiments, de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments. Actions réalisées notamment dans le cadre du programme ACTEE contractualisé entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et le Département ;
- Choix énergétiques dans le cadre de construction ou d'extension de bâtiments ;
- Accompagnement pour la réalisation de réseaux de chaleurs, de chaufferies bois, de solaire thermique et de pompes à chaleurs notamment dans le cadre du programme OCRE, contractualisé entre l'ADEME et le Département ;
- Accompagnement pour de la production photovoltaïque de tous types, parcs au sol, ombrières de parkings, en toiture, études globales à l'échelle de l'ensemble du territoire d'un EPCI, et renouvellement de projets d'autoconsommation collective ;
- Analyse et préconisation suite à la réalisation de Diagnostic de Performances Énergétiques (DPE) conduisant potentiellement à l'impossibilité de louer des logements ;
- Accompagnement pour le recrutement de développeurs pour des projets de production hydroélectriques et photovoltaïques.

Bilan qualitatif : exemple de quelques projets

ACTEE SEQUOIA

Le programme a permis à 34 collectivités d'être financées pour réaliser des actions préalables et indispensables à des travaux de rénovation thermique de bâtiments. Cela s'est concrétisé par l'acquisition d'équipement de pilotage et de suivi énergétique de bâtiments, la réalisation de 106 audits énergétiques, d'études spécifiques, de maîtrise d'œuvre et de recrutement de postes de techniciens. IT05 a été la "cheville ouvrière" technique en proposant un accompagnement personnalisé aux collectivités et répondre aux attentes de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) en matière de mutualisation. À ce jour, il est estimé que plus de 28 actions, ont déjà débouchées où vont déboucher sur des travaux. Au-delà du passage à l'acte, il est d'ores et déjà démontré que, les études réalisées, l'accompagnement d'IT05, le temps consacré par les élus locaux, sur les phases amonts du programme ACTEE, permet d'engager des travaux de rénovation thermique et de réduction de consommation plus matures, plus qualitatifs et structurés pour mobiliser les subventions « travaux » et de créer une dynamique territoriale sur la rénovation thermique des bâtiments publics.

Une première pour IT05 : Un projet d'installation photovoltaïque flottant sur une réserve d'eau d'irrigation

Afin de répondre aux difficultés de raréfaction de la ressource en eau, l'ASA d'Aspremont s'est engagée en 2019, dans un projet de création d'une réserve de stockage d'eau indispensable à la pérennisation de l'agriculture dans ce secteur. Au-delà de sa complexité, la principale difficulté a été d'anticiper sur l'autofinancement du projet en complémentarité des potentiels Fonds Européens. C'est de ce constat qu'a germé l'idée de l'ASA de couvrir la surface de la réserve par des panneaux photovoltaïques. De plus, elle a fait appel et confiance à IT05 pour l'accompagner dans la conduite de la procédure pour le recrutement d'un développeur plutôt que de contractualiser sans mise en concurrence. Le résultat a été à la hauteur des attentes. En effet, plusieurs développeurs ont répondu à cette consultation et l'ASA a ainsi pu choisir l'offre la plus avantageuse financièrement tout en s'assurant des compétences du Lauréat. Ce projet a fait l'objet d'un travail collaboratif interne à IT05 sur la thématique foncière et celle de l'hydraulique agricole. A noter que la production totale d'électricité permettra de fournir l'équivalent d'un millier de foyer hors chauffage.



Méthanisation et réseau de chaleur de Saint-Bonnet-en-Champsaur

La zone géographique autour de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur dispose d'un nombre important de fermes laitières. Ce territoire est donc particulièrement propice à l'engagement d'une réflexion sur la création d'une unité de méthanisation issue majoritairement d'effluents d'élevages.

La méthanisation est l'une des filières qui concentre de nombreux intérêts énergétiques et environnementaux. En effet, produire de l'électricité et de la chaleur à partir de fumier qui en sortie de process, est transformé en digestat et dont les qualités agronomiques sont très peu dégradées pour le retour au champ qui plus est désodorisé avec une captation du gaz CH₄, 25 fois plus impactant que les émissions de CO₂. La Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar et la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur ont saisi de ce sujet. Avec l'appui du Service Energie-Forêt-Climat référent d'IT05, une étude de faisabilité a été conduite ou les agriculteurs se sont largement impliqués. Outre, l'accompagnement technique sur le volet énergie, IT05 a également assuré la coordination des autres entités qui ont contribué au projet, notamment la Chambre de l'Agriculture et les associations Energie Partagée sur le volet concertation et le GERES sur la méthanisation.

Si ce projet abouti, il permettra de chauffer de nombreux bâtiments publics dont le collège.

E - L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

28 interventions en 2023, soit 20 plans de financements rédigés ou réalisés et 35 communes renseignées (liste non exhaustive et représentative des conseils et échanges partagés avec les Communes, non répertoriées dans le comptage).

Les domaines d'interventions pour les conseils et/ou les accompagnements portent majoritairement sur :

- la rénovation de bâtiments communaux :
 - mairie ;
 - logements communaux ;
 - salles multi activités ;
 - écoles.

- la requalification d'espaces publics :
 - places de village ;
 - aménagements d'espaces publics (projet aire de jeux, etc) ;
 - aménagements dans le cadre du Label Petite cité de Caractère.
- Rénovation du patrimoine :
 - travaux de rénovation du petit patrimoine ;
 - dépenses pouvant être qualifiées de « courantes » ;

Selon les opérations, la rédaction d'une Note d'Aide à la Décision (NAD) ne se justifie pas, car les sollicitations portent très souvent sur les éléments de financement alimentant des réflexions de projets. Les réponses s'effectuent, soit par téléphone ou par courriel. Les dossiers de demandes de subventions sont désormais dématérialisés sur les différentes plateformes et les collectivités ont acquis une certaine indépendance à cet égard. Une assistance/un conseil peut parfois être apporté à ce titre. Par ailleurs, la plupart des NAD, réalisées dans les autres domaines d'intervention, comprennent une partie dédiée au « plan de financement ». De ce fait, IT05 n'établit aucune facturation aux Communes pour la mission d'assistance à la préparation matérielle des dossiers de financement.

F - LES BÂTIMENTS

La particularité des projets de réhabilitation ou de construction publique demeure dans la durée de leur réalisation qui, pour les plus importants, nécessitent en général 36 mois et parfois plus.

En effet, les étapes sont nombreuses et peuvent se résumer ainsi :

- faisabilité d'implantation ;
- définition des besoins ;
- rédaction du programme du maître d'œuvre ;
- sélection du maître d'œuvre ;
- conception du projet ;
- attente des subventions des co-financeurs ;
- consultation des entreprises ;
- réalisation des travaux et enfin mise en service des locaux.

C'est ainsi que durant l'année 2023, 25 demandes d'interventions ont été traitées. Ces opérations se poursuivent sur 2024.

Les missions réalisées ont porté sur :

- du conseil technique, administratif et juridique, notamment dans l'organisation opérationnelle des projets (faisabilité, programmation, conduites d'opération, respect des seuils et des procédures de consultation issus du Code de la commande publique) ;
- des accompagnements ponctuels pour conforter des décisions de maîtres d'ouvrage ou pour procéder à des relectures de cahiers des charges de consultations,
- l'élaboration d'études de programmation en vue de la sélection de maîtres d'œuvre,
- des conduites d'opérations consistant notamment à superviser la conception des projets, à procéder à la rédaction des dossiers de consultation relatifs à la sélection des maîtres d'œuvre et des entreprises ainsi que de l'ensemble des autres intervenants (diagnostiqueurs, géotechnicien, contrôleur technique, etc) ;
- des actions de sensibilisation à réaliser des projets faisant preuve d'exemplarité énergétique et environnementale.

La réalisation du bâtiment abritant la salle multi-activités et la mairie de la Commune de Buissard inaugurée en avril 2023 en est l'exemple.

En effet, l'action volontariste du maître d'ouvrage a permis de concevoir pour le chauffage une installation faisant appel à l'énergie solaire dans ses deux usages :

- le solaire thermique pour alimenter le plancher chauffant basse température ;
- le solaire photovoltaïque pour une production d'électricité verte qui vient compenser l'appoint en chauffage fournie par une chaudière électrique lors de périodes de mauvais temps.

Ces installations conçues bien antérieurement aux crises survenues lors de ces dernières années (COVID, conflits géopolitiques, inflation des coûts de la construction) répondent pleinement aux objectifs des dernières lois en matière de transition écologique (énergie propre et absence de rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère).



Construction d'une mairie et d'une salle multi-activités à Buissard

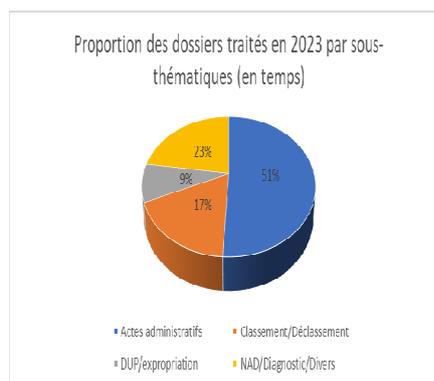
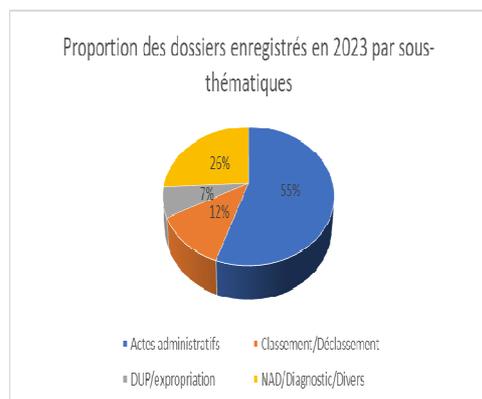
G – LE SERVICE FONCIER-IMMOBILIER

Cette année encore, on constate une progression des demandes d'assistance dans le domaine Foncier-Immobilier (58 dossiers enregistrés).

Ces sollicitations sont diverses mais concernent majoritairement la rédaction d'actes administratifs (32 dossiers enregistrés dont 29 traités). 7 dossiers se sont conclus par la signature d'une convention cadre permettant aux Communes de demander une assistance à IT05 par le biais d'un « bon de commande » durant les 3 années de conventionnement.

Outre ce type de prestation IT05 a également été sollicité pour :

- la réalisation de Note d'Aides à la Décision (NAD) et diagnostics soit un total de 15 dossiers enregistrés ;
- l'accompagnement sur des procédures de classement et/ou déclassement représente 7 dossiers enregistrés ;
- l'assistance à la procédure d'expropriation compte 4 dossiers enregistrés ;



Les proportions des types de dossiers par nombre ou par temps sont quasiment similaires.

Focus sur les matinées d'information sur la thématique « Foncier » :

IT05 a organisé, courant de l'été 2023, un sondage auprès de tous ses adhérents afin de connaître leurs attentes et leurs intérêts sur la thématique « Foncier ».

L'engouement des collectivités pour cette thématique s'est accéléré durant cette année. Une **quarantaine** de personnes ont répondu favorablement au sondage. Ce qui a permis de :

- quantifier le nombre de personnes par collectivités intéressées ;
- évaluer les réponses par bassin géographique permettant d'apporter un service de proximité ;
- définir la ou les sous-thématiques à aborder.

Les résultats ont conclu à l'organisation de rencontres, dispensée par demi-journée, par bassin géographique, permettant la participation aux adhérents les plus éloignés. Trois Communes ont, chaleureusement, reçu IT05 pour l'organisation de ces matinées :

- Commune de L'Argentière-la-Bessée ;
- Commune de La Saulce ;
- Commune de Savines-le-Lac.

Le programme s'est déroulé selon l'ordre du jour suivant :

- domaine privé/domaine public ;
- le domaine public routier ;
- la voirie communale ;
- la procédure de classement ;
- la procédure de déclassement ;
- acquisition/vente/échange et acte administratif ;
- exemples concrets.

Au total, ces matinées d'information ont accueilli environ **80 personnes**, dont les retours ont été très positifs. Tous les participants, élus, techniciens, secrétaires de Communes et d'Intercommunalités, ont apprécié le programme abordé. Le but, de ces rencontres, étaient de permettre aux participants des moments d'échanges et de convivialité au cœur d'une thématique donnée.

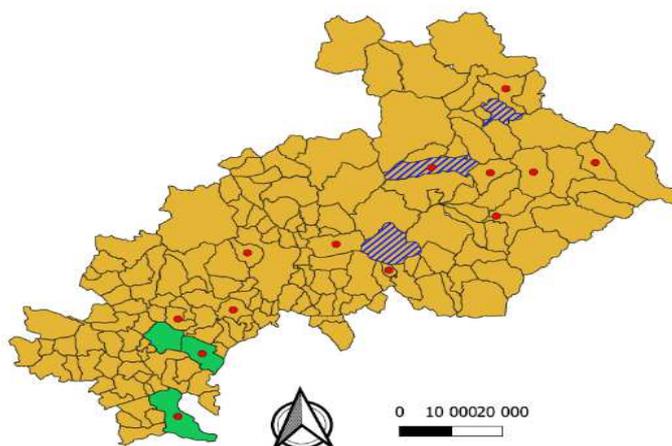
Une dynamique concluante pour IT05 qui a enregistré de nombreuses demandes d'assistances à l'issue de ces matinées d'information.



H - LA MISSION GRANDS SITES ET BIODIVERSITÉ

La mission Grands Sites et Biodiversité a géré 14 dossiers de demandes IT05 d'accompagnement pour le compte de 12 Communes et 2 Communautés de Communes ayant les objets suivants :

- étude de fréquentation avec la pose de compteurs pour une durée limitée et l'utilisation de la plateforme Outdoorvision sur des sites spécifiques pour répondre à un besoin précis (aménagement, conflit d'usage, préservation de l'environnement...);
- accompagnement de gestionnaires dans la prise de nouvelles compétences, dont l'escalade ;
- accompagnement sur les marchés publics concernant les activités de pleine nature ;
- réalisation de Notes d'Aide à la Décision (NAD) pour des projets d'aménagement et de sécurisation de sites d'escalade.



Légende

● Anceille	● Ventavon
● Saint Apollinaire	■ Accompagnement des gestionnaires
● Arvieux	■ Savournon
● Aiguilles	■ Val Buech Meouge
● Montdauphin	■ Ventavon
● Le Saix	■ Entretien-Amenagement Escalade
● Rabou	■ Reallon
● Sigoyer	■ L'argentiere la bessee
● Val des pres	■ Val Buech Meouge
● La roche de rame	■ Briançon
● L'argentiere la bessee	■ communes
● Val Buech Meouge	

Certains de ces projets se poursuivront sur l'année 2024.

Pour les études de fréquentation, la Mission Grands Sites et Biodiversité a placé 16 compteurs de fréquentation pour des durées variant de quelques mois à une année complète sur différents sites de fréquentation. Cet accompagnement a pour but de :

- connaître les dynamiques réelles de fréquentation ;
- apporter des éléments d'aide à la décision objectifs, en faveur de la gestion du site ;
- fournir des données opérationnelles pour l'aménagement du site en faisant apparaître les sites et itinéraires stratégiques à aménager ;
- fournir des éléments aux gestionnaires pour argumenter et justifier de nouveaux projets d'aménagement, de gestion ou de communication.

Exemple : dans l'optique de création d'un refuge sur l'alpage de Clapeyto, la Commune d'Arvieux a exprimé le besoin de connaître le nombre de passages et la dynamique des flux sur le site, que ce soit en hiver ou en été.

Ainsi, le positionnement des compteurs a évolué en fonction de la saisonnalité des pratiques.



Extraction du rapport de fréquentation pour le site de Clapeyto

L'acquisition d'une flotte d'éco compteurs mis à disposition des collectivités en 2023 a permis de multiplier par 3 le nombre de dossiers traités.

Toutes les demandes en 2023 ont pu être traitées grâce à une rotation des dispositifs de comptage, ce qui a amené la mission à poursuivre sa dotation en compteurs de fréquentation. L'acquisition de ces compteurs est un précieux atout pour la mise en place d'un observatoire des sports de nature.

Sur un plan plus technique, la Mission Grands Sites et Biodiversité a accompagné la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch lors de sa prise de compétence sur l'escalade, pour engager des opérations de sécurisation de ses falaises : Ventavon, Val-Buëch-Méouge, Savournon et le recrutement de prestataires pour la réalisation des travaux.

Enfin, des audits ont été réalisés pour le compte de 3 Communes afin d'engager des aménagements et l'entretien de sites d'escalade. Seul le dossier de Briançon sur le site du Randouillet est à ce jour clôturé. Les opérations se poursuivent pour la Commune de Réallon sur les Aiguilles de Chabrières et sur l'ensemble des sites d'escalade à l'Argentière-la-Bessée (10 sites).

I - L'ASSISTANCE AUX ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISÉES (ASA) DANS LE DOMAINE DE L'IRRIGATION AGRICOLE

1 - L'assistance technique

En 2023, 30 ASA ont bénéficié d'une assistance technique. L'intervention de l'ingénieur en hydraulique agricole a été de différents niveaux d'investissement technique :

1. Assistance à maîtrise d'ouvrage complète de 7 projets majeurs inscrits à un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE Drac et PGRE Buëch) :

- ASA de la Motte Aubessagne : Travaux de busage, de regroupement des canaux et passage à l'aspersion du périmètre de l'ASA ;
- ASA du Rocher Roux : Conversion du réseau gravitaire en aspersion et étanchéification du lac de Barbeyroux ;
- ASA des Hauts-de-Buissard : Passage en aspersion du réseau gravitaire actuel ;
- ASA du grand canal de la Bâtie-Montsaléon : Travaux de modernisation globale du canal gravitaire (équipement de la prise d'eau et remplacement des canaux gravitaires.
- ASA de la Subteyte : Travaux de passage en aspersion d'une partie du périmètre de l'ASA ;
- ASA des Sétives : Modernisation globale du canal gravitaire ;
- ASA des irrigants du Buëch : Sécurisation de l'approvisionnement en eau.

2. Accompagnement au portage de projets (études, travaux, marchés publics, prêts, etc) pour 6 ASA :

- ASA du Seigneur de Jarjayes : Travaux de protection du canal sur le torrent du Merdarel (érosion de berges) ;
- ASA des Herbeys : Passage en réseau sous pression du périmètre irrigué. Assistance à l'obtention de prêts ;
- ASA des Roux : Assistance pour le Diagnostic, l'étude et le suivi du barrage des Roux ;
- ASA du Carrefour Céans Buëch Blaisance : Étanchéification d'un bassin tampon ;
- ASA du canal de Palps : Schéma directeur du réseau d'aspersion ;
- ASA du Plan de Veynes : Busage d'un tronçon fuyard du canal.

3. Visite de périmètre et rédaction de Note d'Aide à la Décision (NAD) pour 3 ASA :

- ASA des canaux de Foulouri Serre Saint-Alban .
- ASA du canal des Rigues .
- ASA du Rabiou.

4. Conseil technique, administratif ou financier :

- ASA du Pays de Serre-Ponçon ;
- ASA du Béal Rouvier ;
- ASA de Saint-Bonnet ;

- ASA du Champsaur ;
- ASA d'Upaix ;
- ASA du canal Neuf de Puy Saint Pierre ;
- ASA du canal de l'Adroit ;
- ASA de la Grande Ile ;
- ASA du canal Boulin ;
- ASA de Laragne-Montéglin ;
- ASA du Grand canal de Ville ;
- ASA du plateau de Mison ;
- ASA des canaux du pont de Cervières ;
- ASA du canal du Périmètre.

Focus sur l'accompagnement de l'ASA d'Irrigation du Buëch :

En 2023, IT05 a initié l'accompagnement de l'ASA d'Irrigation du Buëch à Aspremont pour la mise en place de son projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau. Ce projet consiste à créer une retenue d'eau afin de prélever l'eau du Grand-Buëch en période de fort débit, la stocker dans une retenue de 160 000 m³ puis l'utiliser en période d'étiage. Ce projet permet de réaliser d'importantes économies d'eau sur une ressource actuellement en déséquilibre quantitatif.

Ce projet se fait en parallèle d'un projet de carrière. L'ASA bénéficiera en effet des déblais réalisés par la future carrière pour y installer la réserve d'eau. Des travaux seront nécessaires pour acheminer l'eau depuis une ancienne prise d'eau en rive gauche du Grand-Buëch, via des conduites de gros diamètre. Les berges de la réserve devront également être terrassées de façon à pouvoir accueillir une géomembrane étanche. Le reste des travaux consistera à alimenter et adapter le réseau d'aspersion existant depuis la nouvelle réserve.

Une convention a été signée entre IT05 et l'ASA en avril 2023 afin de formaliser les missions d'IT05 concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage du volet « hydraulique agricole » du projet. L'accompagnement d'IT05 a permis à l'ASA de lancer une consultation afin de recruter un bureau d'étude chargé de la réalisation des études techniques et réglementaires puis de la maîtrise d'œuvre du projet. Un dossier de consultation des entreprises a ainsi été rédigé et une consultation lancée. L'analyse des candidatures a permis de retenir le bureau d'études CLAIE en octobre 2023.

Afin de trouver une source de financements supplémentaires, l'ASA envisage d'installer des panneaux photovoltaïques flottants sur la réserve à créer. L'ASA s'est donc également attaché les services d'IT05 sur le volet « énergie » afin de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès d'entreprises spécialisées dans le domaine. La consultation a permis de retenir un prestataire début 2024.

L'objectif de 2024 est de monter un dossier de demande de subvention dans le cadre d'un appel à projet FEADER et d'avancer sur le projet de photovoltaïque flottant.

2 - La gestion administrative et comptable

Les 43 ASA gérées par IT05 représentant 8 600 adhérents et 5 500 ha environ. L'ASA des Canaux réunis de Vallouise a souhaité mettre fin à son adhésion avec IT05.

La mission consiste à :

- rédiger l'ensemble des pièces administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'association (statuts, règlement de service, délibérations, comptes rendus, courriers divers...);
- préparer, convoquer et animer les réunions et assemblées, au moyen de diaporama ;
- en comptabilité, établir les documents financiers, la gestion des emprunts, de l'actif, la déclaration de TVA, la facturation de microcentrales, etc ;
- gérer le périmètre avec mise à jour et import sur SIG, la saisie des consommations, l'établissement des rôles, etc ;

L'année 2023 a été particulièrement marquée par :

- le départ de Madame Geneviève MOREL, en poste depuis 4 ans et l'arrivée de sa remplaçante Madame Edith BROCHIER, qui a pris ses fonctions le 1^{er} mars ;
- une surcharge de travail sur les deux derniers mois de l'année due à l'absence, pour maladie, d'une gestionnaire. La gestion des associations a été répartie sur les deux gestionnaires présentes.

Le recrutement d'un agent a été décidé pour une période d'un an. L'arrivée de cet agent est prévue pour le début d'année 2024.